

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Monique PERRIOL, Martine MÉRAUD, Isabelle COURTIAL, MM. Bernard PIÉGAY, Jean BELANTAN, Damien RIGOLLET, Gérald REVEYRAND, Maurice BELANTAN, Jean-Marc GUILLET, Guillaume ARRU-GALLART, Gérard CHABOUD-GRILÉ, André CHABERT.

ABSENT excusé: M. Aimé VUAILLAT pouvoir à Monsieur Maurice BELANTAN.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

Corrections apportées au compte-rendu du 30 NOVEMBRE 2016 :

- Monsieur Guillaume ARRU-GALLART a déposé une déclaration préalable pour des travaux et non un permis de construire.
- Le nouveau maire élu au Mali (commune de Logo) est Monsieur COULIBALI.

### URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

#### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✚ Monsieur Patrick HUGUET : construction d'un abri piscine, rue du cholard,
- ✚ Monsieur Michel GERBELOT-BARILLON : construction d'un mur, route de la chartreuse,
- ✚ Monsieur Cédric FALCONE : construction d'une piscine, chemin des alouettes,
- ✚ SCI LATOUR : construction d'une pergola : rue des vieux métiers.

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ Madame et Monsieur Grégory VELLA : construction d'une maison, clos des alouettes.

#### PARKING RELAIS 171

Afin de délimiter le parking de la salle Relais 171 pour des raisons de sécurité et organiser la circulation à l'intérieur du parking, une clôture sera posée : coût des travaux environ 1 000 € TTC.  
Accord du Conseil municipal.

#### HORLOGE PLACE CLODOMIR ET DE LA MILIN

Pour des raisons d'économie d'énergie, les places de Clodomir et de la Milin seront éteintes de minuit à 5 heures : pose d'horloges pour éteindre l'éclairage : coût des travaux : 1 838 € TTC.  
Accord du Conseil municipal.

#### PLU

La commission continue à travailler sur le règlement pour qu'il soit achevé si possible fin mars 2017. Le dossier cas par cas sera élaboré, il nécessitera peut-être une étude environnementale déposée auprès de la DREAL : coût environ 10 000 €. Le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera pour notre commune dès le 27 mars 2017 : toutes les autorisations (DP et PC) seront soumises à l'approbation du Préfet, qui seul décidera d'accorder ou non ces autorisations.

### **EPORA**

Une convention devra être signée entre la CCBD, la commune et l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) afin de prévoir un projet pour la propriété COLOMBIN. L'étude pour ce projet serait financée à 80 % par l'Epora et le reste partagé entre la CCBD et la commune.

### **NAP**

117 enfants participent aux NAP dont 32 enfants de maternelle : ils sont partagés en huit groupes. Le thème choisi cette année est «voyage autour du monde».

Entre mars et juin, le transformateur EDF vers l'école sera peint. Le langage des signes, le portugais, le chinois seront proposés également en initiation.

### **MOUVEMENT DE PERSONNEL**

Mesdames Yolande MARTIN, Bernadette ALONZI et Monsieur Eric MICOUD ont été nommés stagiaires au 01/01/2017. A l'issue de leur stage, ils seront titularisés si tout se passe bien le 01/01/2018.

Madame Rose LEFILLIATRE a été recrutée le 01/02/2017 en CAE.

### **GARAGE PAULOZ**

Monsieur René JAILLOT souhaitait l'acquérir : il a refusé le prix proposé. Ce bien sera mis en vente par Agence à 40 000 €.

Accord du Conseil municipal.

### **ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU VAL VER**

L'Association des jeunes sapeurs-pompiers du Val Ver fait une demande de subvention pour l'accueil de 5 jeunes de la commune dans leur centre. Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100 € (20 € par jeune) à cette Association. Il pourrait être demandé aux jeunes de participer aux commémorations (11 novembre, 8 mai, 14 juillet...). Kilian BELANTAN, Alban GANDY, Thomas GARNIER, Romain HAMON, Tanguy DUFOUR. L'Association ARC EN CIEL remercie la commune pour l'attribution de sa subvention. Le 3 mars 2017 : Assemblée Générale de ISA : Jean BELANTAN ou Bernard PIEGAY y participeront.

### **DROIT D'EAU**

La commune dispose de droits d'eaux qui pourraient être redistribués sur le haut de la rue du moulin après accord de l'Association des concessionnaires.

Actuellement, les travaux de rénovation de ce réseau pourraient permettre des raccordements. Les riverains ont la possibilité de demander à devenir ayant droit.

Ces droits d'eau seront accordés par acte notarié et soumis à participation financière. Les frais de raccordement seront également à la charge du demandeur.

Si des personnes sont intéressées elles peuvent faire parvenir leur demande en mairie avant le 10 mars 2017.

## **PARTICIPATION MNT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 10 janvier 2013 concernant la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents selon les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Depuis cette date, la participation communale n'a pas été révisée.

Après discussion, le Conseil municipal décide :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents pour l'assurance maintien de salaire et de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée selon les tranches suivantes :

- 16 € pour les indices bruts inférieurs à 380 dont 6 € pour les indices à temps non complet inférieur à 20/35.
- 17 € pour les indices bruts de 380 à 450.
- 22 € pour les indices bruts de 451 à 500.
- 24 € pour les indices bruts supérieurs à 500.

## **DIVERS**

Achat d'un appareil photo (traçabilité) et d'un microonde à la restauration scolaire. Achat pour les services techniques, d'une débroussailleuse dorsale (environ 840 €).

Recherche de solutions pour le chauffage de la diamantelle.

Un espace de 175 m<sup>2</sup> environ sera goudronné «côté est» de la diamantelle pour permettre les cocktails en dehors de la salle lors de fêtes. (environ 4 500 €).

Le 8 mars 2017 une réunion sera organisée entre les communes de Saint Sorlin de Morestel, Vasselin et Vezeronce-Curtin afin d'envisager le désherbage zéro phyto avec des techniques naturelles, sans produit dangereux. L'achat de matériel peut être subventionné à 80 %.

Le projet «STEP» est en bonne voie, il conviendra de compenser les surfaces d'occupation des terrains en zone humide.

Le permis de construire pour la Société JOUVE a été purgé de tout recours le 27/01/2017. Il reste à savoir s'il est soumis à la loi sur l'eau.

Le balayage des rues sera effectué par l'entreprise GIRARD RIVOIRE d'Aoste à raison de 5 passages dans l'année sur une journée de 8 heures.

Les travaux de la rue de la sellerie se poursuivent : elle est toujours fermée à la circulation.

Aménagement de la RD1075 RD 244 et RD 16 : carrefour Morestel en direction de Vezeronce-curtin et Sermerieu : la maison BOUJA devrait être démolie d'ici l'été.